



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

**Réf: 2024/05/14 – OBJET : Présentation d'un successeur par le titulaire d'une autorisation d'occupation privative d'un emplacement sur le domaine public communal à l'intérieur de la halle du marché communal d'approvisionnement.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L2224-18-1,

Vu l'arrêté municipal n° 2011/05/125 du 18 mai 2011 modifié relatif au règlement général du marché communal d'approvisionnement situé sur le Mail de l'avenue du Colonel Fabien à Saint-Cyr-l'École,

Considérant que l'article L2224-18-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Sous réserve d'exercer son activité dans une halle ou un marché depuis une durée fixée par délibération du conseil municipal dans la limite de trois ans, le titulaire d'une autorisation d'occupation peut présenter au maire une personne comme successeur, en cas de cession de son fonds...* »,

Considérant qu'afin de modifier la règle d'ancienneté prévue dans le règlement général du marché communal d'approvisionnement pour permettre au titulaire d'une autorisation d'occupation privative

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240529-2024-05-14-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024

d'un emplacement sur le domaine public communal à l'intérieur de la halle dudit marché, de présenter un successeur en cas de cession de son fonds, il est proposé à l'assemblée communale d'adapter cette règle dans la limite fixée par l'article L2224-18-1 alinéa 1 du code susvisé,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

## DÉLIBÈRE

**Article 1 : Décide à l'unanimité** de fixer à trois ans la durée minimale exigible pour l'exercice par un titulaire d'une autorisation d'occupation privative d'un emplacement sur le domaine public communal à l'intérieur de la halle du marché communal d'approvisionnement, pour présenter un successeur en cas de cession de son fonds.

**Article 2 : Habilité** le Maire à transposer la mention de cette durée dans le règlement général du marché communal d'approvisionnement.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission

en Préfecture le : - 4 JUIN 2024

et par publication en ligne le :

- 4 JUIN 2024

Saint-Cyr-l'École,

le : - 3 JUIN 2024

**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  


Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand

Parc

Sonia BRAU  


**Vladimir BOIRE**

Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240529-2024-05-14-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024